

**BELCAR RACE DAY
9 AOUT 2020
RÈGLEMENT PARTICULIER**

Article 1 – Définition

L'épreuve « Belcar Race Day » a le statut d'épreuve avec participation étrangère autorisée et composée de la série Belcar Endurance Championship.

Ce meeting sera disputé conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses annexes, aux Règlements Sportifs du Championnat 2020 concerné, et au présent Règlement Particulier.

Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncées uniquement par voie d'Additifs datés et numérotés (publiés par l'organisateur ou les commissaires sportifs).

Les Règlements Sportifs 2020 Belcar Endurance Championship figurent à l'adresse www.racb.com.

En cas de divergence d'interprétation de ce règlement seul les textes en néerlandais feront foi.

Article 2 – Concurrents et pilotes admis

Tous les concurrents et les pilotes doivent être en possession d'une licence valide pour circuit d'un degré minimal stipulé dans les Règlements Sportifs de la série concernée.

Les concurrents étrangers doivent être en possession d'une licence valide, du même niveau que la licence belge avec une autorisation de leur ASN et en accord avec RACB Sport, comme stipulé dans les définitions générales du Code Sportif International 2020 de la FIA.

Tous les équipements de sécurité des véhicules et des pilotes devront être conforme au Code Sportif International 2020 de la FIA.

Article 4 – Composition de l'épreuve

Belcar Endurance Championship (BELCAR)

Belcar Endurance Championship, disputé selon leur propre règlement*, composé d'un essai qualificatif de 60 minutes et une course de 180 minutes.

** : Tous les équipements de sécurité des véhicules et des pilotes devront être conforme au Code Sportif International 2020 de la FIA.*

Le Collège des Commissaires Sportifs, en accord avec le Directeur d'Epreuve, se réserve le droit, en cas de force majeure (accident, conditions atmosphériques, décisions des pouvoirs publics, ...) de modifier le déroulement de la course et de changer le timing et ceci, tant pour l'essai chronométré et la course.

Les concurrents en seront avertis par un additif (nouveau timing) qui sera publiée au panneau d'affichage officiel (escalier à damiers, à l'entrée du Race Control Center – Paddock Zone 2).

Article 5 – Numéros de course

Les numéros de course doivent être apposés :

- sur les portes avant des voitures;
- sur le toit, orientés vers l'avant.
- pour sports cars : à hauteur de l'habitacle du pilote de chaque côté de la voiture, sur le nez de la voiture

Article 7 – Assurances

Les organisateurs ont pris toutes les dispositions suivant le règlement en vigueur du RACB Sport. Cette police d'assurance peut être lue, par chaque concurrent, au secrétariat de la course.

Article 10 – Officiels

Liste des officiels de l'épreuve

Président du Collège	: Leo SUETENS	Lic. RACB 0405
Membres	: Peter GEENS	Lic. RACB 3116
	: Noël DEBERDT	Lic. RACB 1269
Race Director	: Pascal VANHULLEBUSCH	Lic. RACB 2681
Directeur de Course BELCAR	: Pascal VANHULLEBUSCH	Lic. RACB 2681
Adjoint Directeur de Course	: David ENGELEN	Lic. RACB 3672
Secrétaire du Meeting	: Lucia GALLUCCI	Lic. RACB 1559
Secrétaire Collèges Commissaires Sportif	: Marjan SEYNAEVE	Lic. RACB 3704
Commissaire Technique en Chef RACB	: Bert BLOCKX	Lic. RACB 2656
Commissaire de Route en Chef	: Patrick CNOPS	Lic. RACB 3603
Commissaire de Stand en Chef	: Kris DEWILDE	Lic. RACB 0135
Médecin en Chef	: Dr. Erik BEULS	Lic. RACB 2754
Safety & Sound Manager	: Johan AERTS	Lic. RACB 1709
Advisor Safety Race Control	: Tony EYCKMANS	Lic. RACB 0589
Chef Chronométrage	: Floortje SNOEK	Lic. KNAF 36409

Article 11 – Réclamations

Les réclamations doivent être adressées par écrit au Président des Commissaires Sportifs et remises au 'Clerk of the Course' ou son adjoint. En l'absence du 'Clerk of the Course', les réclamations doivent être remises au Président des Commissaires Sportifs.

Toute réclamation doit être accompagnée d'un droit de recours dont le montant est fixé par l'ASN reconnaissant la série (droit de recours RACB = € 500).

Droits d'appel :

Droit d'appel national RACB : € 2.000.

Droit d'appel international FIA : € 6.000.

Les dispositions du Chapitre 13 et 15 du Code Sportif International stipulent la procédure des réclamations.

Article 23 – Discipline générale de sécurité

Chaque concurrent, chef d'équipe, pilote ou membre d'une équipe qui veut utiliser un appareil avec radiocommunication, doit faire une demande au moins 1 mois avant le début du meeting auprès de :

B.I.P.T. - Service Licence
Koning Albert II-laan 35
1030 Bruxelles
Tél. + 32 22 26 88 20
Fax +32 22 26 87 64
Email : radiovergunningen@bipt.be

Article 28 – Informations Générales

Organisateur : Terlamen ASBL
Adresse : Controletoren, Terlaemen 30, B-3550 Heusden-Zolder
Téléphone : + 32 11 85.88.88
Date et lieu de l'épreuve : 9 août 2020 – Circuit Zolder
Longueur Circuit : 4,000km
Sens de la course : sens des aiguilles de la montre

Ligne de départ et d'arrivée : en face de la Tour VIP

Vérifications sportives

Accueil pilotes : Welcome Center

Heures d'Ouverture :	Samedi 8 août 2020	: 08:30 – 15:00
	Dimanche 9 août 2020	: 08:30 – 11:30

Contrôle de licence et admission ASN:

Une copie de la licence doit être envoyée par mail à l'organisateur.

Lieu et horaire du Contrôle Technique:

Voir timing.

Endroit du Parc Fermé:

Zone 1 du paddock

Briefing des pilotes (Local de Briefing, Race Control Center – Paddock Zone 2 – Escalier Mauve)

Voir timing.

Panneau d'affichage officiel : à l'escalier décoré en drapeau à damiers donnant accès au Race Control Center – Paddock Zone 2

Bureau des Commissaires Sportifs RACB : Race Control Center – Tél. : ligne intérieure n° 856

Bureau Directeur d'Epreuve : Race Control Center – Tél. : ligne intérieure n° 845

Bureau RACB Track Marshals : Race Control Center – Tél.: ligne intérieure n° 865



- Bureau C.N.C.S. : Fin du pitlane entre box 33-34
- Service médical : Centre de réanimation au poste 12, joignable via l'extérieur du circuit - Tél. : ligne intérieure n° 825
- Bureau responsable relations concurrents : Race Control Center
Tel. : ligne intérieure n° 882

Voiture de sécurité

La voiture de sécurité pourra être mise en service pour neutraliser la course sur décision du Directeur de Course / Directeur d'Épreuve. Elle ne sera utilisée que si des pilotes ou des officiels courent un danger physique immédiat, mais dans des circonstances ne justifiant néanmoins pas la suspension de la course. La procédure en la matière devra se conformer aux dispositions telles que spécifiées par les "Prescriptions Générales FIA applicables à tous les Championnats, Challenges, Trophées et Coupes FIA ainsi qu'à toutes les épreuves de qualification sur circuit".

Protection contre l'incendie

Dans tous les véhicules prenant part à une compétition, un écran de protection efficace doit être placé entre le moteur et le siège du conducteur pour éviter la projection directe des flammes en cas d'incendie.

Drapeaux de signalisation

Voir Annexe "H", art. 2.4 "Signalisation" de l'annuaire FIA 2020.

Prix et récompenses

Coupes et champagnes selon le règlement des séries.

Silence moteur

Avant et après le début et la fin de la manifestation le silence absolu est de rigueur pour tous les véhicules. Le silence absolu est obligatoire pour chaque véhicule participant. Si une infraction est constatée, l'asbl Terlamen imposera une amende de € 500,00 et/ou disqualification de la course.

Le silence absolu est de rigueur :

- samedi : avant 09:00, entre 12:00-13:00, après 18:00
- dimanche : avant 10:00 et après 18:00

Article 29 – Timing général

07/08/2020: date limite des inscriptions

08/08/2020: publication de la liste des concurrents sélectionnés

08/08/2020: 08:30 – 15:00 réception des concurrents au Welcome Center (P 69) à l'extérieur du circuit. Contrôle technique et administratif suivant schéma.

09/08/2020: 08:30 – 11:30 réception des concurrents au Welcome Center (P 69) à l'extérieur du circuit. Briefing, essai et course suivant schéma.

Article 30 – Approbation

VISA RACB : C-Z-BRD-003